

dence à Luxembourg à l'instar de tous ses collègues. Une correspondance particulière de Viglius atténua quelque peu la sévérité de cette mise au point qui, vu les circonstances, apparaissait comme une brimade.

Félix Hornung étant décédé le 3 janvier 1566, Keck fut enfin nommé président du Conseil par lettres patentes datées de Madrid, le 27 novembre 1566, aux gages annuels de 500 livres. Il prêta serment le 21 février suivant entre les mains de la duchesse de Parme, gouvernante générale des Pays-Bas.³⁵⁾

Il n'exerça pas longtemps dans leur plénitude ces hautes fonctions qu'il cumulait avec la trésorerie des chartes, car il mourut à Luxembourg le 10 juin 1569.³⁶⁾ Son épouse Catherine d'Uffingen était morte avant lui et c'est leur fille unique, Jeanne Keck, qui perçut les gages auxquels il avait droit.³⁷⁾

Il fut inhumé dans l'église du Saint-Esprit. Son successeur, le juriste l'ouvainiste Pierre Van der Aa, nommé le 28 juillet 1569 à titre provisoire par le duc d'Albe, ne fut tout d'abord que vice-président et trésorier. C'est le 22 juin 1571 seulement qu'il obtint des lettres patentes le qualifiant de président.³⁸⁾ On ne voit pas trop pourquoi l'autorité supérieure s'obstinait à maintenir des situations précaires et boiteuses, qui ne pouvaient engendrer que des conflits d'attributions et de préséance. Peut-être voulait-on, en haut lieu, ménager la susceptibilité du tout puissant gouverneur et capitaine général du Luxembourg, Pierre-Ernest de Mansfeld, qui supportait mal le prestige d'autrui.

5

Le docteur Neyen a publié en 1876³⁹⁾ l'építaphe de Jean Keck d'après les notes du savant Guillaume Wilhelm qui l'avait copiée. En voici le texte intégral :

Joannes KECK a Treveri Jurisconsultus
et Dns in Torn,
Diui Caroli V. Rom. Imp. aeq. Pilippi II
Regis Catholici
tum a privatis, tum a Consiliis
et Archivis Luccemburg
Supplicum que libellorum Magister
et Praeses Consilii Luxemburgensis,
obiit A° M. D. LX. IX.

C'est assez dire qu'elle traduit en peu de mots l'essentiel d'une longue carrière. Celle-ci fut surtout marquée par sa participation à des conférences internationales au sujet de contestations avec l'archevêque-électeur de Trèves et les autres princes d'Allemagne. On se tromperait en comparant ces pourparlers avec ceux d'aujourd'hui, qui abordent des problèmes de politique générale. Il s'agissait souvent de saisies de marchandises aux frontières et d'impôts à percevoir à charge de ressortissants étrangers possessionnés dans l'un ou l'autre pays. A ces affaires de caractère privé s'ajoutaient cependant des questions de limites territoriales d'autant plus épineuses que, par le jeu des relations féodales, les souverains se trouvaient être, dans de nombreux cas, à la fois suzerains et vassaux. Il en résultait des obligations réciproques que l'on désirait